

Héricourt, le 17 février 2020

Information sur les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du groupe GAUSSIN le 27 février 2020

Rappel des règles pour le vote par correspondance ou par procuration

GAUSSIN (EURONEXT GROWTH : ALGAU - FR0010342329) rappelle que les actionnaires de la société sont convoqués à une Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, le 27 février 2020 à 11 heures au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône). La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/document/202001202000039-9>

Parmi les résolutions de l'AG, outre l'autorisation de certaines délégations au Conseil d'Administration, il sera notamment demandé aux actionnaires de se prononcer sur les délégations au profit d'Hyperloop Transportation Technologies, sur l'ajustement du prix unitaire maximum d'achat dans le cadre de l'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions, sur le regroupement des actions de la société GAUSSIN SA et sur l'institution d'un collège de censeurs.

Plus particulièrement en ce qui concerne les délégations au profit d'Hyperloop Transportation Technologies, le prix de souscription par action, en se référant au cours du dollar américain par rapport au cours de l'euro arrêté à la clôture au 14 février 2020 (cours de l'euro à 1,0831 dollar américain, données issues de Bloomberg), et en prenant pour base le nombre d'actions composant le capital social de Gaussin SA à ce jour, serait estimé à environ 1,09 €¹.

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance s'ils ne peuvent pas être présents ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible ici : <http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2020/02/GAUSSIN-SA-AGM-2020-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-1%C3%A8re-convocation.pdf>

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration. Le rapport du conseil d'administration est disponible sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

¹ Nous attirons votre attention sur le fait que les éléments servant de base au calcul de ce prix sont variables et sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Ce prix ne constitue qu'une illustration et ne saurait être considéré comme étant définitif ou de nature à engager la société Gaussin SA ou la société Hyperloop.

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

1. Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et avec un relevé de titres récent de votre banque, teneur de votre compte titres. Cochez la case A. (cf. Modèle 1)

2. Vous votez par correspondance car vous ne pouvez pas assister à l'assemblée le 27 février 2020 à 11 heures :

- Remplir le formulaire : Cochez la case B. (cf. Modèle 2)

Cochez la case B1 si vous votez par correspondance.

- B1a : En laissant les cases blanches, vous votez « OUI » ; en noircissant les cases, vous votez « NON » ou vous vous abstenez.
- B1c : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

3. Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Cochez la case B2 (cf. Modèle 3)
- Vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne (*) Cochez la case B3 et indiquer son nom et son adresse (cf. Modèle 4)

() le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un actionnaire de la société GAUSSIN, votre conjoint ou votre partenaire de PACS (il faudra justifier de sa qualité).*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire et/ou la présenter si vous venez à l'assemblée.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, avant le 24 février 2020 à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse suivante : invest@gaussin.com

À propos de GAUSSIN

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, et Bluebus dans le transport de personnes.

En octobre 2019, le Groupe a remporté le Concours mondial du transport par véhicule autonome « Catégorie Leader » - « Best Energy and Environmental Sustainability ».

GAUSSIN est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis 2010 ([EURONEXT GROWTH - FR0010342329](https://www.euronext.com/paris/FR0010342329)).

Plus d'informations sur www.gaussin.com.

Contacts

GAUSSIN
Christophe Gaussin
invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

NewCap
Relations investisseurs & médias
Dusan Oresansky / Mathilde Bohin
gaussin@newcap.eu
+33(0)1.44.71.94.92



Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur
www.gaussin.com